

Action publique 2022

Décembre 2017 - CGT Spectacle – numéro spécial

Le nouveau film de
Manu Macrotino

ça va saigner !

FRANCOISE NYSSSEN

KILL TURE



Décryptage

ACTION PUBLIQUE 2022 C'EST QUOI ?

Les 10 et le 13 novembre derniers, Le Monde a publié une série d'articles, détaillant les projets du ministère de la Culture pour « Action Publique 2022 » – c'est-à-dire dans le cadre d'un vaste plan de réduction des investissements publics : -26 milliards € pour l'Etat, les collectivités et la Sécurité sociale, et -120.000 emplois d'ici 2022.

Les ministres sont invités à réfléchir au périmètre d'actions de leurs ministères, aux missions qui resteront les leurs, à celles qui seront déléguées aux collectivités locales, voire transférées au privé, et à celles qui seront tout simplement abandonnées.

L'opération est pilotée par le Comité d'Action Publique 2022, qui rendra sa copie au Président et au Premier ministre. C'est eux qui arbitreront les décisions. Les plans de transformation ministériels seront finalisés en mai 2018.

Le document "tombé du camion" que s'est procuré Le Monde est une contribution ministérielle au comité ad hoc. Elle trace bien, malgré les dénégations des services du ministère, une feuille de route qui aura des conséquences néfastes sur l'ensemble des champs de la culture.

**C'EST MAINTENANT
QUE NOUS DEVONS
AGIR**

L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Révision du maillage, fermeture de bureaux, réforme des modes de production, rapprochement des réseaux, mutualisation de l'information.

LA CRÉATION ARTISTIQUE

Guichet unique, saupoudrage, taux de sélectivité des aides à la création, adapter l'offre aux attentes du public, déroger aux cahiers des charges des labels.

LE CINÉMA

Réorienter la politique de financement vers la structuration d'une industrie compétitive.

LES OPÉRATEURS NATIONAUX

Polyvalence, adapter l'organisation du travail; revoir le recours à des salariés temporaires, intégrer l'orchestre de Paris à la Philharmonie.

Audiovisuel public

LES PROJETS

- "création d'une holding" : une centralisation visant des économies pas au développement du service public
- "optimisation des fonctions supports" : en clair supprimer des emplois administratifs
- "suppression de France Ô"
- basculement sur le web de France 4 - en fragilisant au passage toute la filière du film d'animation - et du Mouv'
- « fusion des antennes régionales » de France 3 et France Bleu
- réforme des modes de productions à Radio France et « reconfiguration des orchestres » : le retour de la menace de suppression d'un des deux orchestres, combattue pendant la grève de 2015
- « recentrage » de France 3, c'est-à-dire réduction du nombre d'antennes locales
- licenciements secs considérés comme « des départs non volontaires difficiles à éviter »
- externalisations
- investissement dans le numérique en dessous des objectifs affichés et faisant la part belle au privé.

Déjà soumis à une forte cure d'austérité sur le budget 2018 avec un coup de rabot de 80 millions, soit 50 millions en moins pour France Télévisions, 20 millions pour Radio France et plusieurs millions pris à Arte l'INA et France médias monde, l'audiovisuel public serait soumis à une œuvre de destruction. Le ministère dit vouloir confirmer les missions mais les mesures proposées les menacent.

Dans le chapitre consacré aux archives, un grand désir d'économies traverse les rédacteurs : numérisons, en sélectionnant l'essentiel ! Mais les œuvres audiovisuelles, tout comme les documents papiers sont des objets historiques que l'on restaure et conserve. Le « nouveau monde » manque de culture... et d'ores et déjà la question de la conservation du patrimoine cinématographique se heurte aux intérêts des laboratoires.

Les autres missions de l'INA (formation, contribution à la recherche dans le domaine de la production...) sont passées sous silence et son rattachement historique à l'audiovisuel public oublié.

Cinéma

Le cinéma relèverait d'une « politique publique ancienne » car le CNC a été créé... en 1946. Bien entendu, au détour d'une formule, les tenants de cette politique feignent d'ignorer que le système mis en place est d'une grande efficacité, et qu'il n'a eu de cesse d'être adapté aux enjeux de la production cinématographique en constante évolution depuis cette date. En outre, la politique « antique » du cinéma soutient le cinéma dans l'ensemble de sa diversité de financement, quand le texte veut orienter « davantage vers la structuration d'une industrie compétitive face à une économie globalisée » : cela signifie-t-il baisser les aides aux films d'auteurs pour favoriser les mastodontes privés ? Rappelons enfin que certains industriels rêvent de capter les fonds de soutien.

Concernant « la transition numérique », nous bataillons avec d'autres pour que la politique de soutien mette à contribution, après la billetterie des salles (1946), la publicité à la télévision (années 80) et les obligations des chaînes, les GAFAN (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix...). Mais ce n'est pas la priorité des tenants du libre-échange au pouvoir. Rappelons encore notre proposition d'une plateforme publique numérique à même de contrer directement les GAFAN sur le terrain de l'offre de programmes.

Autre risque pour la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel : il est question de supprimer les conseillers cinéma qui promeuvent le cinéma en régions.

Création

En dehors de la question des opérateurs nationaux, deux grands chapitres composent le document et traitent de deux points essentiels : la réforme des aides aux compagnies et l'amélioration de la diffusion des œuvres. Certains constats ne peuvent qu'être partagés : les créations devraient être mieux financées, afin de permettre aux artistes et techniciens de travailler dans des conditions moins précaires, les œuvres mériteraient d'être davantage et mieux diffusées. Difficile par contre de partager les préconisations : création d'un guichet unique État / collectivités, en vu de « rationaliser les régimes d'aides », augmenter les « taux de sélectivité » en supprimant les subventionnés en dessous d'un certain seuil (on entend parler de 19.000 €), « mieux adapter l'offre aux attentes du public » - argument tristement utilisé par des élus locaux pour mettre la main sur des programmations de centres culturels.

Alors que les aides à la création mériteraient une réflexion et une réforme ambitieuse, tout l'argumentaire ne repose que sur une volonté de faire des économies et de rationaliser. Contrairement à la volonté affichée, les préconisations n'auraient pour effet que de paupériser davantage les professionnels de nos secteurs, et feraient peser une menace grave sur la diversité artistique et culturelle, dont le service public de la culture se doit notamment d'être garant. Ces projets sont donc dangereux à plusieurs titres, autant pour les salariés que pour le public.

CONCERNANT
L'AUDIOVISUEL
PUBLIC, LE
DOCUMENT DU
MINISTÈRE PRÉVOIT
LUCIDEMENT UN
« RISQUE DE TRÈS
FORTES RÉACTIONS
DES PERSONNELS
ET DES ÉLUS
LOCAUX » !

Opérateurs nationaux

Les Opérateurs Nationaux vont être mis au régime sec. Le ministère entend faire des économies grâce à la révision des conventions collectives. En cassant les métiers, en développant la polyvalence, en dérégulant l'organisation du temps de travail, il compte ainsi avoir moins recours aux salariés

« temporaires », c'est à dire intermittents, qu'ils soient artistes ou techniciens.

La suppression des régimes spéciaux de retraite de la Comédie Française et de l'Opéra National de Paris fait également partie des pistes de travail.

Le ministère propose

« L'intégration » de l'Orchestre de Paris à la Philharmonie dans un premier temps, avant l'Ensemble Intercontemporain. La fusion d'établissements a toujours été un fantasme organisationnel de Bercy. Les projets de rapprochement CND/Chaillot ou Colline/Odéon semblent aujourd'hui écartés.

L'absorption des deux orchestres n'aura que pour but de faire des économies sur les « fonctions support » - les emplois administratifs – et de permettre à l'Etat de se désengager financièrement.

Le pass culture : Une fausse bonne idée

Le candidat Macron avait porté haut et fort ce projet lors de la campagne pour l'élection présidentielle : chaque jeune atteignant 18 ans bénéficiera d'une somme de 500€, qu'il pourra dépenser pour acheter des « produits culturels » en ligne ou sur leur téléphone via une application. L'idée en elle-même semble généreuse, mais comme pour les retraites, l'assurance chômage, le code du travail... nous assistons à un véritable changement de paradigme. L'accès à la culture – et plus spécifiquement à la culture de l'autre, de celui que l'on ne connaît pas – ne serait qu'une question financière. Cette question bien entendue déjà incluse dans le principe de la subvention des lieux de spectacle, festivals, salles art et essai puisque l'aide financière de l'Etat et des collectivités permet de baisser les prix des billets payés par le public. Ce que ce pass culture ne peut pas permettre, c'est tout le travail de médiation culturelle, d'action culturelle et artistique effectué par tous ces établissements. Il ne permet pas le travail de dentelle pour permettre de se confronter à ce que l'on n'a pas l'habitude de voir, et de sortir de ses « habitus » de classe, qu'analysait Bourdieu. Il ne risque finalement que permettre aux bénéficiaires de pouvoir répondre à leurs seuls goûts et habitudes, sans dépasser leurs propres frontières sociologiques ou culturelles. Pour ces raisons, et pour d'autres (il est attribué sans conditions de ressources et seulement aux majeurs atteignant 18 ans), le pass culture ne constitue ni une politique culturelle, ni un « service public universel », comme l'a affirmé notre ministre de la culture, Françoise Nyssen, en décembre dernier.

Pourtant, c'est un investissement énorme en terme de dépenses publiques. Le coût du dispositif est estimé à 450 millions €. Le candidat Macron nous avait promis une contribution des géants du net (Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix) mais des derniers, qui ont déjà du mal à payer leurs impôts en France, se feraient tirer l'oreille pour apporter leur contribution au projet. Néanmoins, si leur participation à ce pass était confirmée, cela poserait évidemment un certain nombre de questions sur la place et l'exposition qu'ils négocieraient sur la plateforme, et sur les retombées économiques qu'ils généreraient... avec de l'argent public... alors qu'ils pratiquent de l'optimisations fiscale et ne contribuent pas à une juste hauteur au financement des investissements publics. De même, la place et la mise en valeur du secteur subventionné, face aux offres du privé, est également une question fondamentale dans la construction de ce pass.

Le budget 2018 du ministère de la culture prévoit 5 millions en 2018 pour l'expérimentation du projet dans 3 régions. Il est à regretter que le gouvernement n'ait pas regardé au-delà des Alpes, puisque le même projet a fait l'objet de fraude et de reventes en Italie... A l'heure où l'Elysée et Matignon enjoignent l'ensemble des ministères de réduire drastiquement les dépenses publiques, il serait de fort mauvaise augure que les seuls budgets du ministère de la Culture financent ce gadget, qui sera loin de répondre aux objectifs et missions d'un service public digne de ce nom.

**CETTE PUBLICATION
EST ÉDITÉE PAR
LA FÉDÉRATION
CGT SPECTACLE**

La Fédération CGT Spectacle regroupe en son sein l'ensemble des catégories professionnelles du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle. Cette unité et cette diversité constituent une force inestimable. Elle s'appuie sur la communauté profonde d'intérêts qui existe entre les salariés - qu'ils soient artistes interprètes, réalisateurs, techniciens, ouvriers, administratifs ou personnels d'accueil - les auteurs, les compositeurs ou les plasticiens pour lesquels la création, la diversité culturelle et l'exigence du respect des droits sociaux sont intimement liés.

**14-16 RUE DES LILAS
75019 PARIS**

01 48 03 87 60

mail : cgtspectacle@fnsac-cgt.com

Facebook : [Cgt.spectacle](https://www.facebook.com/Cgt.spectacle)

Twitter : [@cgt_spectacle](https://twitter.com/cgt_spectacle)